

Séance du 16 décembre 2020

Nombre de membres

Afférents au Comité Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	54

Objet de la délibération**Date de la convocation**

09 décembre 2020

Date d'affichage

09 décembre 2020

Numéro de Délibération

2021 0002

L'an deux mille vingt et le seize décembre à vingt heures, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I."Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de Monsieur Nicolas MELIET, Président.

Présents :

M. SCARAVETTI Henri, Mme NEGRINI Régine, Mme DHAINAUT Annie, M. LAFFORGUE Mathieu, M. TIMOTHE Frédéric, M. CARRE Michel, M. GOURGUES Gérard, MME PENA Roselyne, M. LABARBE Lucien, M. SAINT MARTIN Joël, M. PHILIP Alain, Mme LABORDE NOYER Martine, M. DONA Edouard, Mme LABORDE Marie Clémence, M. JAUMAIN Jérôme, M. GABAS Michel, Mme ARSLANIAN Geneviève, M. QUINTILLA Christophe, M. ESPIAU Joël, M. RENARD Jean Pierre, M. JORIEUX Michel, MME COLLADELO Marie Claire, Mme PETITJEAN Marion, M. BELLOT Daniel, M. ALBINET David, M. AXMANN Roland, Mme TOURNIER Elisabeth, M. BEGUE Christophe, M. TOURNE Jean Pierre, Mme TUMELERO Hélène, M. LUSSAGNET Wilfried, M. MELIET Nicolas, M. CAZZOLA Bruno, M. LAFORE Michael, Mme ESPERON Patricia, M. DUBOUCH Joël, Mme PINSOLLES Nicole, M. MEYROUS Jérôme, M. MINIAYLO Pierre, M. BENJADDI Miloud, M. CECEILLE Gérard, M. BEZERRA Gérard, Mme MONDIN SEAILLES Christine, M. LANSMANT Sébastien, Mme LANEQUE Valérie, M. FASOLO Robert, Mme LACAVE Delphine, DURAND Georges Manuel, M. GIACOMAZZI Stéphane, Mme CHIVA Amandine.

Excusés ayant donnés procuration :

M. FALTRAUER Franck ayant donné procuration à Mme ARSLANIAN Geneviève.

Excusés remplacés par :

M. LABURTHE Michel remplacé par M. BLAYA Bruno, Mme BRIANE Huguette remplacée par M. TOUYAROU Bruno, M. BOUE Guy remplacé par M. ROUILHES Michel

Absents excusés :

M. LAMORT Pierre, M. MONTARET Jérôme.

Absents :

M. BEYRIES Philippe, M. CAZES Jérôme, M. ROBERT François, Mme MONGIS Nadine, Mme ELLENA Aimé, Mme GAUCHE Laureta, Mme DELLA VALLE Valérie, M. MAO Jean-Pierre, M. FERNANDEZ Xavier, Mme DESPAX Nelly.

Objet de la délibération**DELIBERATION APPROUVANT LA VENTE DE VEHICULES ET DE MATEIEL**

La séance étant ouverte, Monsieur le Président demande, suite à l'état des lieux et à la nouvelle organisation des services, l'autorisation de vendre les véhicules et matériel suivants :

Type	Kilométrage / heures	Prix de vente TTC conseillé
Véhicule SUZUKI Jimny	110 000 km	9 000 €
Véhicule OPEL Astra	120 000 km	5 000 €
Véhicule Renault Maxity	125 000 km (moteur HS)	4 000 €
Matériel Trancheuse	450 heures	20 000 €
TOTAL		38 000 €

Ces prix de vente conseillés seront des prix planchers.

Il propose, également, que les agents du SAT puis les membres du Comité Syndical soient prioritaires pour ces acquisitions.

Le Comité Syndical, oui l'exposé du Président, après en avoir délibéré,

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de CONDOM

Le 03/02/2021

et publication ou notification

Du 03/02/2021

Le Président,



Nicolas MELIET

DECIDE, à l'unanimité,

d'autoriser Monsieur Le Président à procéder à la publicité et la vente de ces véhicules et matériel aux prix de vente conseillés.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Fait à Eauze, le 3 février 2021

Le Président,

